



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le vendredi 25 août 2017, à 8H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur François Garon, maire suppléant

Absence

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Monsieur André Métivier, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 3 personnes.

1. **OUVERTURE**

Monsieur le maire suppléant, François Garon souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire suppléant, François Garon fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - **Ouverture**
 - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolution**
 - 4.1 Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay avocats – Mise en demeure – Travaux d'expertise sur les résidences sises sur le chemin de la Pointe
 5. - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. - **Clôture de la séance**
 7. - **Levée de la séance**
-

17-08-182

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Q. (M. Steve Simpson). Il demande des précisions sur les travaux qui vont être effectués sur le chemin de la Pointe. Il s'informe des délais également. Il soulève des objections sur la validité du rapport d'Assaini-Conseil réalisé en octobre 2016 par la Ville de Lac-Sergent.

Q. (M. Denis Goulet). Il soulève également des objections sur la validité du rapport d'Assaini-Conseil réalisé en octobre 2016 par la Ville de Lac-Sergent. Il transmet à cet égard, ses commentaires au Conseil.

4. **RÉSOLUTIONS**

- 4.1 **Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay avocats – Mise en demeure – Travaux d'expertise sur les résidences sises sur le chemin de la Pointe**

17-08-183

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay (M^e Claude Jean, avocat), pour transmettre une mise en demeure à tous les propriétaires du chemin de la Pointe, à l'effet de permettre à l'inspecteur de procéder aux travaux et expertises appropriées et mandat aux avocats d'entreprendre sans délais ni autre avis, les procédures juridiques dans le cas d'un manque de collaboration de leurs parts.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-08-184

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 8H45.

François Garon
MAIRE SUPPLÉANT

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière